



Ville de Lautrec
81440

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2021.

Le budget primitif 2021 a été adopté le 12 avril 2021 par le Conseil Municipal de Lautrec.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes. Le budget 2021 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 se sont élevées à
1 167 507.16 € et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2021
011 –Charges à caractère général	335 466.31
012- Charges de personnel	557 192.44
014- Atténuation des produits	58 785.00
65- Autres charges de gestion courante	193 076.34
66- Charges financières	13 623.07
67- Charges exceptionnelles	1 209.00
68-Dotations provisions	6 000.00
042- Opération d'ordre	2 155.00
TOTAL	1 167 507.16

Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021.

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

Les dotations

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 631 328 €

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **1 636 025.71€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	CA 2021
013 -Atténuation de charges	6 959.02
70 -Produits des services, du domaine et vente	78 234.31
73- Impôts et Taxes	778 884.92
74- Dotations et participations	669 315.06
75- Autres produits de gestion courante	76 359.95
76-Produits financiers	0
77- Produits exceptionnels	6 549.45
042 –Opération d'ordre entre section	19 723.00
Total	1 636 025.71
<i>002- Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>901 332.711</i>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de **489 286.15€**

Opération	CA 2021
Opération 10 : Grosses réparation	9 377.76
Opération 10005 : Voirie	28 185.93
Opération 10009 : Acquisition matériel	50 676.83
Opération 16001 : Extension réseaux	9 360.50
Opération 17002 : Réfection salle polyvalente	24 114.79
Opération 17 004 : Gros Travaux	29 277.20
Opération 18006 : Aménagement Batiment Lacour	114 111.20
Opération 19001 : Inventaire archéologique	3 000.00
Opération 20001 : Requalification Rue Lengouzy	28 819.59
Opération 20002 : Réfection rampe de la Brèche	7 128.00
Opération 21002 : Restauration tableau Eglise Saint-Clément	10 544.40
16 : Emprunt et dettes assimilées	154 966.95
040 Opération d'ordre (travaux régie)	19 723
TOTAL DEPENSES	489 286.15
<i>Déficit investissement reporté</i>	<i>173 813.80</i>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **489 286.15€** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

- Remplacement armoire électrique Place Centrale
- Borne incendie – Chemin de Peryrole
- Réfection chemin La Luquette- Pont Labadie
- Remplacement ordinateurs
- Acquisition nouveau logiciel Médiathèque
- Extension réseau eau Le Vézinat
- Réfection zinguerie et changement aérothermes Salle « Jacques Mazens »
- Réalisation Parking « Le Théron »
- Travaux aménagement liaison piétonne et commerce de boucherie
- Différentes études – Honoraires dans le cadre de la réfection de la Rue de Lengouzy

- Etude géotechnique – Rampe de la Brèche
- Restauration d'une toile « Crucifixion avec la vierge et saint-clément »- Eglise Saint-Clément

Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de **99 090.19 €** et se répartit de la manière suivante :

Chapitre	CA 2021
10 : FCTVA –	25 976.58€
10226 :Taxe d'aménagement	20 046.02€
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	17 867.80€
13 : Subvention d'investissement Sentier piétonnier (Département) Logiciel Médiathèque (Etat) Réfection salle Jacques Mazens (Etat-Département) Borne incendie (Etat) Restauration Tableau Saint-Clément(Etat-Département- Région)	21 116.47€
16 : Emprunts et dettes assimilées	
165 : Dépôts et cautionnement reçu	498.27
20 : Immobilisations incorporelles	11 430.05
040 : Opération ordre entre section	2 155.00
TOTAL	99 090.19€

***Excédents de fonctionnement capitalisés :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement par une inscription en recette pour 2019 de 17867.80€ au compte 1068.

ETAT DE LA DETTE

En 2021, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement de la Commune se compose de 5 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts représente 154 486.95€.